



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 18 décembre 2017**

N° 07 - D 18.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour :

Remises gracieuses

Vu l'avis de la commission des finances du 7 décembre 2017,

Considérant d'une part, qu'un trop-perçu de paie d'un montant de 401,68 euros correspondant à une régularisation de rémunération a été constaté ;

Considérant que la personne concernée est dans l'impossibilité de procéder au remboursement de la somme indûment perçue ;

Considérant d'autre part, qu'une créance d'un montant de 2869,90 euros au titre d'un trop-perçu de paie a été constaté ;

Considérant que la somme de 2010,82 euros a déjà été retenue sur la paye de mai 2017 ;

Considérant que l'agent concerné est décédé ;

Considérant qu'il est proposé dans ces deux cas d'accorder une remise gracieuse ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 200.84 euros pour l'une et de 472.42 euros pour l'autre.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 200.84 euros pour l'une et de 472.42 euros pour l'autre.

Fait à St- Martin- d'Hères, le 20 décembre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services,
Directeur général des services
Joris BENEDE

Publié le : 16.01.18

Transmis au Rectorat le : 16.01.18